

## **Compte rendu de la réunion des responsables de club du 18 septembre 2020**

### **Invités et membres de la CTD présents**

Lionel CHARIOT, responsable de la commission nationale football

Agnès GAUTHERIN, présidente de l'UFOLEP Yonne

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Christine DELATOUR, Daniel FERTIN, Eric LAGRANGE, David LAHAYE, Michel SZELAG

### **Membre absent excusé**

Olivier MARIVAN

**Clubs représentés** : Appoigny, Piedalloues, Saint-Siméon, Stade Auxerrois, Beine, Bussy-en-Othe, Champs-sur-Yonne, Charmoy FC, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Domats, La Celle-Saint-Cyr, Mailly-la-Ville, Migennes, Neuvy-Sautour, Vanne Noé, Ormoy, ASOFA, Les Bréandes, Cléry, Saint-Martin/Paron, Gâtinais en Bourgogne, FC Saint-Martin/FMC, Venoy, Villeneuve-l'Archevêque et Villeroy

**Clubs excusés** : Pont-sur-Yonne, Rosoy

## **1) Présentation des nouvelles équipes**

Liste des nouvelles équipes inscrites au championnat 2020/2021 : La Selle-sur-le-Bied, Saint-Siméon, Bazoches-sur-le-Betz, Domats, 2ème équipe de Charmoy FC, Venoy, Villeneuve-l'Archevêque, Ormoy, Eveil Sénonais, 2ème équipe de FC Saint-Martin/ FMC, 2ème équipe de Chemilly-sur-Yonne

## **2) Organisation du championnat**

José VIÉ tient tout d'abord à préciser que la saison 2019/2020 ayant été déclarée saison blanche en raison de la crise sanitaire, le calendrier a été établi sur la base du classement final 2018/2019 et en application du règlement sportif voté par les clubs au fil des saisons.

Cependant, au vu de ces circonstances exceptionnelles, il a été tenu compte des réclamations émises par 6 clubs. Elles ont pu être traitées, après concertation avec les clubs concernés.

Le nombre d'équipes inscrites cette saison a permis la composition d'un 6ème groupe.

### 3) Protocole COVID

Raymond THILLOU fait lecture du document listant les dispositions à mettre en oeuvre afin d'assurer une reprise sécurisée pour les pratiquants et spectateurs. Pour l'activité football, il convient d'appliquer les mesures sanitaires suivantes :

- désignation d'un.e référent.e COVID en charge du respect des consignes sanitaires (il ou elle ne doit pas être obligatoirement licencié.e mais doit rester tout au long du match. Il n'est pas nécessaire de l'inscrire sur la feuille de match mais il ou elle devra se présenter à l'arbitre en début de match)
- port du masque obligatoire pour les remplaçants et tous les spectateurs
- respect de la distanciation physique et des gestes barrières
- renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs
- attitude à adopter envers les cas positifs et cas-contacts

A noter que l'autorisation d'accès aux vestiaires relève de chaque municipalité.

### 4) Organisation de la Coupe de l'Yonne

Afin de réduire les frais de déplacement et pour répondre aux attentes de certains clubs, la commission propose au vote des clubs une réorganisation de la Coupe de l'Yonne par zones géographiques.

Résultat des votes pour cette proposition : modification acceptée (24 pour, 7 contre, 2 abstentions)

Cependant, les clubs ne souscrivent pas à la proposition initiale qui met fin aux zones géographiques à compter des 1/2 finales et optent à l'unanimité pour un regroupement des équipes à compter des 1/8èmes de finales.

Equipes inscrites à la Coupe de l'Yonne	
Toutes les équipes peuvent participer (pas d'obligation d'arbitre)	
↙	↘
<u>Zone Nord</u>	<u>Zone Sud</u>
Constitution de groupes de 6 ou 5 équipes	Constitution de groupes de 6 ou 5 équipes
<b>Matches de poule</b>	<b>Matches de poule</b>
8 novembre 2020	8 novembre 2020
29 novembre 2020	29 novembre 2020
13 décembre 2020	13 décembre 2020
31 janvier 2021	31 janvier 2021
21 février 2021	21 février 2021
Fin des zones géographiques	
<b>1/8èmes de finales le 14 mars 2021</b>	
<b>32 équipes qualifiées</b>	
↙	↘
16 équipes en Coupe Challenge	16 équipes en Coupe Consolante
<b>1/4 de finales le 11 avril 2021</b>	
8 équipes en Coupe Challenge	8 équipes en Coupe Consolante
<b>1/2 finales le 2 mai 2021</b>	
4 équipes en Coupe Challenge	4 équipes en Coupe Consolante
<b>Finales le 6 juin 2021</b>	
2 équipes en Coupe Challenge	2 équipes en Coupe Consolante

A noter : 2 équipes d'un même club ne peuvent pas s'affronter avant les 1/4 de finales

## 5) Point sur la formation des arbitres

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Eric MASSÉ, Christophe BONY, José VIÉ et Raymond THILLOU.

### Une session départementale a été organisée en octobre 2019

9 candidats se sont inscrits

9 candidats se sont présentés et ont été reçus à la théorie

3 candidats sont devenus Arbitre Officiel Départemental

6 candidats devront passer l'examen pratique en 2020-2021. Sur ces 6 candidats, 4 n'auront qu'un match de contrôle et les 2 autres 2 matches

### Candidats reçus et devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

Lors de la session d'automne 2018 : Guillaume DUWELZ et Eric LAGRANGE

Lors de la session d'automne 2019 : Antonio FONTES, Michel LECOQ et Nicolas LESCUREUX

### Session régionale et fédérale en janvier 2020

6 arbitres se sont inscrits : 2 en session régionale et 4 en session fédérale

5 arbitres ont été reçus à la théorie et 4 devront passer l'examen pratique en 2020-2021 (2 régionaux et 2 fédéraux)

1 candidat est devenu arbitre fédéral : Michel SZELAG

En raison de la saison blanche, aucun arbitre inscrit en début de saison 2019/2020 n'a perdu son statut même s'il n'a pas fait ses matches obligatoires

Rappel : chaque arbitre doit officier au minimum 5 matches durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de faire en sorte qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une désignation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Par ailleurs, les arbitres qui n'envoient pas leur note de fair-play au responsable dans le délai d'une semaine suivant le match se voient également attribuer un match supplémentaire.

Les clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2019-2020 ne seront pas sanctionnés pour la Coupe de l'Yonne, pour cette saison 2020-2021.

Par contre, les équipes n'ayant pas d'arbitre en fin de saison descendront automatiquement de groupe quelle que soit leur place au classement.

Date des formations à venir : samedi 17 octobre 2020 et samedi 6 mars 2021.

Les équipes suivantes seront sanctionnées si elles n'ont pas présenté un candidat à l'une de ces sessions : Domats, Escamps, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Val-de-Mercy et Villeblevin

## 6) Propositions de modification du règlement football

➤ B/1 – Le calendrier – 2ème alinéa

Deux équipes d'un même club ne peuvent être engagées dans le même groupe de championnat (ajouter : « de même, concernant la Coupe, deux équipes d'un même club ne pourront s'opposer avant les quarts de finales »)

☞ *modification acceptée (31 pour – 2 abstentions)*

- B/2 – Règlementation générale
- IV – Les équipes

Ajouter à la fin du paragraphe 7 : « Ces listes (format papier ou dématérialisées) devront être présentées à l'arbitre avec les licences »

☞ *modification acceptée (32 pour – 1 abstention)*

- C/3 – Obligations matérielles et administratives

4) forfait : ajouter à la fin du paragraphe : « Tout forfait non déclaré par un club entraîne le remboursement des frais liés au déplacement d'un arbitre (et éventuellement du superviseur) désigné(s) par la commission

☞ *modification acceptée à l'unanimité*

Toutes ces modifications devront être entérinées par le comité directeur

## 7) Présentation des candidatures à la commission

2 postes sont à pourvoir pour compléter la CTD football et 2 candidatures ont été reçues : Dominique CHARTIER (Piedalloues) et Nicolas LESCUREUX (FMC)

Ces deux candidatures sont validées à l'unanimité par les clubs. Elle devront ensuite recevoir l'agrément du comité directeur. La durée de leur mandat (1 an ou 3 ans) sera déterminée en fonction du membre de la commission que les candidats vont remplacer.

## 8) Intervention de Lionel CHARLOT

Lionel précise qu'il est présent à la réunion car il fait une étape à Auxerre avant de se rendre le lendemain à Reims pour assister à la réunion de préparation de la coupe nationale à 11.

Il ajoute que c'est un plaisir d'assister à cette réunion car il a été autrefois délégué UFOLEP de l'Yonne. Le football à 7 dans l'Yonne est particulier en raison de la spécificité de son règlement. Que chaque département puisse élaborer son propre règlement est une grande liberté dans la fédération.

Il souligne que depuis plusieurs années, des équipes de l'Yonne participent à la coupe nationale et félicite le club de Migennes qui se propose d'accueillir les finales qui auront lieu les 22 et 23 mai 2021.

Il invite les clubs à consulter régulièrement la page FACEBOOK « Football UFOLEP Nationale ».

## 9) Intervention d'Agnès GAUTHERIN

Agnès remercie les clubs pour leur présence ainsi que la municipalité de Charmoy pour avoir mis des salles à disposition.

Elle considère que l'arrivée de 10 nouvelles équipes au championnat est une bonne nouvelle car la volonté du district de l'Yonne d'organiser un championnat similaire a provoqué quelques fraysers. Elle est donc satisfaite de constater que les clubs ont préféré se tourner vers l'UFOLEP.

Elle est consciente que le protocole sanitaire est lourd et contraignant mais il est cependant incontournable et chacun doit prendre ses responsabilités, respecter les organisateurs et rester solidaire.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent la commission et remercie le club de Migennes pour s'être porté candidat à l'accueil des finales de la coupe nationale. Cette candidature doit désormais être validée en réunion de comité directeur.

Elle souhaite une belle saison sportive à l'ensemble des clubs et ajoute que chacun a besoin de retrouver une bonne ambiance.

## 10) Tirage au sort des places offertes par l'AJA

CLUB	DATE DU MATCH	MATCH
VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE	24 octobre 2020	AJA / CHAMBLY
ASOFA	28 novembre 2020	AJA / VALENCIENNES
SAINT-MARTIN/PARON	5 décembre 2020	AJA / NIORT
NEUVY-SAUTOUR	19 décembre 2020	AJA / PAU
VILLEROY	19 janvier 2021	AJA / CHATEAUROUX
DIGES POURRAIN	27 février 2021	AJA / RODEZ
LES BREANDES	17 avril 2021	AJA / NANCY
ORMOY	24 avril 2021	AJA / DUNKERQUE
BEINES	8 mai 2021	AJA / GRENOBLE

Ces clubs devront se présenter à la billetterie de l'AJA quelques jours avant le match pour retirer les 10 places offertes, munis d'une lettre qui leur sera envoyée par la commission football en guise de justificatif.

Il est demandé aux clubs qui ne seraient pas en mesure d'aller retirer les places d'avertir le responsable de la commission football, afin qu'elles soient proposées à un autre club.

## 11) Questions diverses

➤ Dominique CHARTIER demande s'il est toujours possible d'organiser un pot convivial à l'issue du match.

Réponse : normalement ce n'est pas autorisé, sinon il convient de prendre toutes les précautions nécessaires et une seule personne doit servir la collation.

➤ Mickael THORAILLER demande si la licence FFF, sur laquelle figure le cachet et la signature d'un médecin, peut valoir certificat médical pour l'UFOLEP.

La réponse est négative.

➤ Martial BAUDIOT signale que durant les travaux sur le terrain des Hauts d'Auxerre, son équipe jouera sur le terrain des Brichères. Il en est de même pour Espoir Club Auxerre.

➤ Le calendrier remis aux clubs comporte une erreur : l'équipe FC Saint-Martin/FMC 2 jouera sur le terrain du stade municipal de Saint-Martin-du-Tertre.

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire,  
Marie-Claude MOREAU